



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°2017-154 / 7-2-6**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** N. CHARLETY, A. FAVIER.

**Absent :** A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

**OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Centre Technique - Prestations pour le compte de tiers - Tarifs horaires 2018**

Rapporteur : Bruno Gattaz

**EXPOSE :** Le Centre Technique Municipal facture pour le compte de tiers des prestations.

Compte tenu de l'évolution de l'indice des prix des dépenses communales, pour 2018, il est proposé une augmentation de 1 % arrondie à la dizaine de centimes supérieurs :

- Personnel qualifié : 32,80 €
- Camion avec chauffeur PTC - 3.5 T : 51,30 €
- Camion avec chauffeur PTC - 7 T : 65,90 €
- Balayeuse avec chauffeur : 69,00 €

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 4 décembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'adopter les tarifs ci-dessus pour 2018.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **26 POUR - 6 ABSTENTIONS** (A. FAVIER, N. CHARLETY, A. GERVASI, J.L. BALLY, L. TRICOLI, R. REVIL)  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT



Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint aux finances, à l'administration  
générale et aux économies

Yves ALLARDIN